

AFEL

(Association Féminine la Lumière) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 2001. Elle a été créée le 17 avril 1999 par un groupe de femmes togolaises pluridisciplinaires et de différentes couches sociales, convaincues que le développement à la base passe par la connaissance de ses droits et devoirs.

But de l'AFEL

L'association a pour mission de contribuer au développement humain durable des populations.

L'association cible les groupements de femmes, les groupes mixtes et les enfants

Objectifs

Développer un système d'information, de communication, de sensibilisation de la masse rurale sur l'établissement des actes juridiques (naissance, mariage et décès).

Contribuer au développement du pays tant sur le plan éducatif, économique, social que culturel.

Responsabiliser la femme, mère, épouse sur les questions liées à ses droits et devoirs et à la santé.

Œuvrer pour l'amélioration de l'état de santé de la mère et de l'enfant.

Promouvoir des activités génératrices de revenus des femmes rurales.

Stratégies d'intervention

Séance de prise de conscience et d'information,

Mise en place d'un système de communication propre aux objectifs ciblés,

Renforcement des capacités des acteurs

Formation.

Zone d'interventions

Afel est une association à caractère national et œuvre sur tout le territoire togolais quand les moyens le lui permettent.

Ressources

Droit d'adhésion, cotisations ponctuelles des membres

Dons, legs, subventions...



ORGANISATION DE LA REMISE OFFICIELLE
DES JUGEMENTS TRANSCRITS AUX
BENEFICIAIRES PAR MR L'AMBASSADEUR USA
EN PRESENCE DE MME LA MINISTRE DES ENFANTS
A DRAGBLE - TOGO



REMISE DES PIÈCES JURIDIQUES AUX
BÉNÉFICIAIRES. PROJET APPUYÉ 3 FOIS/USA
Appui à la DÉMOCRATIE À LA BASE



BÉNÉFICIAIRES

RECEVANT LES PIÈCES JURIDIQUES

